

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 10 juillet 2020**Délibération n° 033 /2020**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
51	51

DATE DE LA CONVOCATION
03.07.2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Sports de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

PRESENTS : ADAM Jean-Pierre, ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOUSSUGE Sylvie, BOYANCE Jean-Louis, CARLES Marie-Françoise, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëticia, MONTIGNY-CAPES Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATAACCONI Florian, PERROT Pierre (remplace GRANGE Pierre), PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONS Jean-Marie, PONTTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, TAVERNIER Bernard, THOLLON POMMEROL François,

SECRETAIRE DE SEANCE : José BALAGUER**033/2020 : Election du Président**

Le Président en exercice ouvre la séance en indiquant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même Code, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

Le doyen des membres présents du Conseil, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Rappel : Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président de séance fait appel aux candidatures aux postes d'assesseurs.

M. RUAULT Philippe et Mme GIRARD Jocelyne seuls candidats sont élus à l'unanimité.

Le Président de séance fait appel aux candidatures au poste de Président.

Mme CASTILLO Julie se présente au poste de Présidente, demande la parole et présente les raisons de sa candidature ainsi que son projet.

M. GIRARDI Raymond se présente au poste de Président, demande la parole et présente les raisons de sa candidature ainsi que son projet.

M. GALICHON Bruno invite le Conseil à procéder à l'élection du Président. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet.

Les assesseurs ont procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 51
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

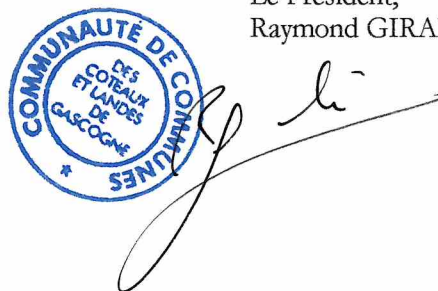
- Mme CASTILLO Julie : 21 voix
- M. GIRARDI Raymond : 30 voix

Monsieur GIRARDI Raymond ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 16 juillet 2020

Le Président,
Raymond GIRARDI

A blue circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE" around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.